

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-33- FINANCES (7.10) – EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE LA CC2T AU PROGRAMME SARE

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|---|
| <u>Etaient présents :</u> | TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Etaient excusés :</u> | AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles. |
| <u>Avis de procuration :</u> | Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 3 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | Patrice KNAPEK |
| <u>Nombre de présents :</u> | Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents. |
| <u>Nombre de votants :</u> | 62 Votants |

Convergeant avec la politique habitat communautaire et répondant aux enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial, la CC2T soutient depuis son lancement le « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE) de la Région Grand Est.

Le service est financé à moitié par l'Etat à travers les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et l'autre moitié par les collectivités publiques.

La participation financière annuelle de la CC2T a été fixée à 10 496 € correspondant au cofinancement de 2 postes de conseillers (à 0.8 ETP chacun), aux frais de déplacement de ces derniers, aux frais administratifs de la structure.

Les sollicitations des ménages sont en constante augmentation sur le périmètre du Pays et en particulier de la CC2T. Ce fort accroissement est manifeste dans le bilan réalisé par SARE, à savoir :

| Types d'actes | Objectifs annuels | Actes réalisés (Janvier – Septembre 2022) |
|--|-------------------|--|
| A1 <i>Prise de contacts, informations générales ...</i> | 475 | 878 (dont 463 CC2T) |
| A2 <i>Conseils personnalisés, permanence...</i> | 200 | 386 (dont 180 CC2T) |
| A4 <i>Visite de logements</i> | 85 | 65 (dont 22 CC2T) |

Ainsi, afin de s'adapter à cette situation et maintenir un service d'accompagnement des particuliers de qualité (et en quantité), l'ingénierie de l'équipe sera renforcée avec une secrétaire assurant l'accueil téléphonique tous les matins et un 3ème conseiller technique intervenant 1 jour / semaine.

Cet ajustement se traduit par une cotisation supplémentaire (calculée selon le Potentiel Financier Agrégé par habitant 2022) correspondant à 4 363.05 €. Ainsi, pour l'année 2023, la contribution globale de la CC2T sera de **14 859,05 €**.

| Collectivités locales | PFIA 2022 | Montant Cotisation SUPPLEMENTAIRE |
|---|--------------|--------------------------------------|
| CC Terres Toulaises | 0,493 | 4 363, 05 € |
| CC Moselle et Madon | 0,312 | 2 761,20 € |
| CC du Pays du Saintois | 0,104 | 920,40 € |
| CC du pays de Colombey et du Sud Toulais | 0,091 | 805,35 € |
| TOTAL | 1 | 8 850 € |

Vu la Commission Urbanisme et Habitat du 17 novembre 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise le Président à verser la participation annuelle de la CC2T au dispositif SARE selon les modalités décrites ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 20/12/2022 à 11h08

REÇU EN PREFECTURE
le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221215-2022_06_33-